



Bruxelles, le 15 avril 2008

Réf : 36

ERRIN : Info day et market place sur l'éco innovation dans le CIP

**Présentation de Beatriz Yordi, chef d'unité éco innovation à l'Agence Exécutive
Compétitivité et Innovation (EACI)**

Ligne éco innovation sous le programme compétitivité et innovation.

Eco innovation : nouveaux matériaux, nouvelles méthodes de management, processus de production...

L'Eco innovation est managée par l'EACI.

Eco innovation dans programme d'éco innovation

Instruments financiers

Réseaux d'acteurs (10 millions,)

Projets pilotes de diffusion sur le marché

Eco industries dans l'UE

Chiffres d'affaires de €227 milliards

2, 2% du PIB

3, 4 millions d'emplois

= UE est un acteur fort

Mais émissions de carbone augmentent, volumes de déchets augmentent etc....de gros défis pour l'Europe

195 millions d'euros de budget sur la période 2007 – 2013 pour les projets pilotes de diffusion sur le marché :

- soutenir les premières applications et la mise sur le marché de pratiques et technologies innovantes
- combler le fossé entre RDI et commercialisation
- Emphase sur les PME

Objectif principal : promouvoir des nouvelles approches intégrées

Client principal : les PME qui sont la colonne vertébrale de l'économie de l'UE

Appel 2008

Recyclage des matériaux (meilleurs processus de tri, produits de recyclage innovants, nouveaux marchés pour produits recyclés)

Bâtiments (processus et produits innovants, matériaux de construction durable, traitement de l'eau...)

Secteur agro alimentaire (incl. Boissons)

Business et approvisionnement vert

Critères de sélection

- innovation et bénéfice environnemental

- qualité de l'action proposée
- impact sur le public visé (sur le marché)
- budget et efficacité prix/action
- valeur ajoutée européenne

A quels recoupements faire attention ?

Programme LIFE

Programme Cadre de Recherche et Développement

Intelligent Energy Europe

Exemple de projet :

- usine de recyclage intégré pour les plastiques utilisés par l'agriculture
- management intégré des déchets de l'industrie viticole

Premier appel

- lancé le 21 avril 2008
- deadline le 11 septembre 2008
- budget : 28 millions
- taux de cofinancement : de 40 à 60%
- les coûts d'équipement sont éligibles
- contrats de maximum 3 ans
- contribution approximative de la CE : €700 000

Participants éligibles

- emphase sur les PME
- 27 états membres
- Pays AELE
- Pays en voie d'accession et candidats
- Autres pays comme Israël et Balkans occidentaux

Un Info day sera organisé par l'EACI à Bruxelles le 8 mai 2008 au matin

Questions/réponses :

- **Comment les autorités régionales peuvent être concernées :** rôle catalyseur et moteur. Ex : une région avec un secteur agro alimentaire déclinant ou polluant peut être très concernée
- **Si une autorité publique veut participer, quel taux de financement ? :** 50%
- **Finance t-on du test de technologie ?** non, pas cela, il s'agit de financer les actions pour faire adopter une technologie par le marché
- **Nombre minimal de partenaires ?** non, le nombre est 1 mais on attend plus de partenaire car il s'agit d'un dispositif européen !
- **Quels partenaires sont les bienvenus ?** les clusters
- **Quel statut juridique des clusters ?** pas de réponse claire pour la CE, c'est très souple mais cela va dépendre du statut des clusters
- **Profit ?** pas de profit au cours du projet (sinon il faut en parler dans la proposition). S'il y a un profit par la suite, c'est très bien.
- **Quelle articulation avec le programme Europe Innova ?** bien sûr les Directions Générales (DG) compétentes travaillent ensemble. L'observatoire de l'éco innovation, qui va être mis en place, est géré par la DG Entreprises
- **Si, à l'issue du projet, un brevet a été déposé qui va engendrer des bénéfices, est ce un problème ?** non mais cela doit être clarifié dans la proposition

- **Quelle différences entre projets pilotes et projets de réplication ?** les deux sont inséparés pour l'EACI. Cette appellation « **projets pilotes et projets de réplication** » est très mauvaise et Beatriz Yordi va faire de son mieux pour que, l'année prochaine, on ne parle plus que de projets pilotes
- **A quand le début des projets ?** négociations début février donc projets commenceront en mars avril 2009 ; quelques exceptions pourront commencer avant
- **Questions sur l'état de l'art de la technologie ?** on doit expliquer quel est le statut de la technologie à travers l'Europe et quel est le potentiel de marché

Ségolène Martin